

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

du 16 décembre 2021

Le Conseil municipal s'est réuni à 18h00, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Fouilloux, Maire.

Etaient présents :

MMES et MM FOUILLOUX GROSROYAT RIVIERE DE SAEVER LAGREZE
LECOMPTE FERNANDEZ HUDRY BADRE MAKHLOUF LABRUNIE LAFONT

Absent(e)s excusé(e)s :

M. BILLARD : pouvoir à Mme GROSROYAT

Absents :

Mme GERVIER
M. GUYONDET
Mme FAVRE
Mme CRETTON
Mme AUBERTIN
M. MONTANARI

Secrétaire de séance : Henri FERNANDEZ

ORDRE DU JOUR:

1°) Ouverture de la séance

- a) Vérification du quorum
- b) Nomination d'une secrétaire de séance

2°) Construction d'une nouvelle école avec cantine – Choix du prestataire pour la mission A.M.O. (assistance à maîtrise d'ouvrage)

1°) a) Après avoir vérifié que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

- b) Nomination d'un secrétaire de séance : M. Henri FERNANDEZ se propose et est donc nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

2°) Construction d'une nouvelle école avec cantine – Choix du prestataire pour la mission A.M.O. (assistance à maîtrise d'ouvrage) :

Monsieur le Maire rappelle qu'en raison de la croissance démographique pour les prochaines années, il y a lieu de prévoir la construction d'une nouvelle école dotée d'une cantine. Afin de conduire cette réflexion et dimensionner le projet, il est souhaitable de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.) dans le but d'établir la faisabilité, la programmation architecturale, environnementale, technique et fonctionnelle de ce projet, ainsi que la consultation d'une équipe de maîtrise d'œuvre via un concours restreint.

Après avoir consulté plusieurs cabinets, c'est la société ABAMO & CO qui a présenté la meilleure offre qui s'élève à 15'000 € H.T., et qui se compose d'une tranche ferme comprenant :

- Diagnostic, définition des besoins et étude de faisabilité ;
- Rédaction du programme détaillé ;
- Consultation de la maîtrise d'œuvre

Christian MAKHLOUF et Henri FERNANDEZ demandent si ce cabinet est connu dans la région et souhaitent qu'il soit demandé aux collectivités ayant fait appel à cette société, ce qu'elles ont pensé du travail et de la mission qui lui avaient été confiés. En réponse aux questions, M. le Maire liste les chantiers, similaires à celui objet de ce conseil, dont la société ABAMO a assuré l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Après discussion, Le Conseil accepte à l'unanimité de confier cette mission à la société ABAMO & CO.

Monsieur le Maire clos la séance et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à l'assemblée.

Séance levée à 18h30